

Appel à projets

# C'est ma ruralité !

*Favorisons les liens intergénérationnels et les espaces de rencontre  
et de bien-être en milieu rural*



## **FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Le formulaire et ses annexes doivent parvenir, par envoi recommandé avec accusé de réception au plus tard **pour le 15 mars 2019**, à l'adresse suivante :

*SERVICE PUBLIC DE WALLONIE*

*Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des  
Ressources naturelles et de l'Environnement*

*Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau  
et du Bien-être animal*

*Direction du Développement rural*

*Appel à projets « C'est ma ruralité ! »*

*Avenue Prince de Liège, 7*

*5000 NAMUR*

Une version numérique du formulaire et de ses annexes doit également être envoyée à l'adresse [appelprojets.ddd.dgo3@spw.wallonie.be](mailto:appelprojets.ddd.dgo3@spw.wallonie.be), en mentionnant le nom de l'appel à projets « C'est ma ruralité ! » en objet de l'envoi (formulaire téléchargeable sur le site web <https://agriculture.wallonie.be/actualites2>).

**Axe de l'appel à projets concerné** (cocher les cases adéquates) :

- Axe 1**  
Créons des espaces de convivialité et de rencontre
  - Communes rurales/semi-rurale
  - ASBL
  
- Axe 2**  
Une ruralité vivante pour notre tissu associatif
  - ASBL
  - Association de fait

## **1- Coordonnées du porteur de projet**

Nom de l'association/la Commune :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

N° de compte (OBLIGATOIRE) :

Personne de contact :

Téléphone :

Mail :

## **2- Intitulé du projet**

## **3- Présentation du projet**

### **a. Description**

### **b. Lien avec la thématique de l'appel à projets**

### **c. Nombre de personnes impactées**

### **d. Partenariat éventuel**

## **e. Agenda d'exécution**

## **f. Budget (dépenses et recettes)**

*Global :*

*Détaillé :*

## **g. Annexes**

### **Pour un projet de l'axe n°1 porté par une commune :**

*Au minimum :*

- *un plan de localisation du projet ;*
- *une délibération du Collège communal marquant accord sur le budget du projet et la prise en charge par la commune de la partie non financée.*

### **Pour un projet de l'axe n°1 porté par une ASBL :**

*Au minimum :*

- *une copie des statuts de l'association ;*
- *la preuve que l'ASBL est bien établie sur le territoire d'une commune rurale ou semi-rurale (siège social, rapport d'activités,...) ;*
- *un plan de localisation du projet.*

### **Pour un projet de l'axe n°2, au minimum :**

*Si le projet est porté par une ASBL :*

- *une copie des statuts de l'association ;*
- *la preuve que l'ASBL est bien établie sur le territoire d'une commune rurale ou semi-rurale (siège social, rapport d'activités,...).*

*Si le projet est porté par une association de fait :*

- *une attestation bancaire ou la copie d'un extrait de compte ou d'un document PC banking reprenant clairement le numéro du compte et les coordonnées du titulaire ;*
- *la preuve que l'association est bien établie sur le territoire d'une commune rurale ou semi-rurale (siège social, rapport d'activités,...).*

***Toute annexe utile à la bonne compréhension du dossier.***